

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 9 février 2021

Délibération n°02 - 2021 relative à la modification du règlement intérieur de l'URCA

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 26 janvier 2021,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification de l'article 1 du règlement intérieur de l'université relative au vote à bulletin secret.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	19	Contre	8	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modifications du règlement intérieur de l'URCA relative aux délibérations à distance et à la CPRI.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	30
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guillaume Gellé", written over the official seal.

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Règlement intérieur URCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16 10 2021

Document mis en ligne le : 16 10 2021